Difficultés conjoncturelles des entreprises : la CPME des Deux-Sèvres rappelle les dispositifs en place

vendredi 6 janvier 2023, par lpe

Dans un communiqué, faisant suite aux dernières annonces gouvernementales concernant la crise énergétique, la présidente de la CPME des Deux-Sèvres, Christel De Oliveira, enjoint chaque chef d'entreprise à ne pas rester seul face à ses problèmes énergétiques et financiers.

"Diverses instances ont mis en place des dispositifs d'aides :

- **L'Etat avec le guichet gaz et électricité, le bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité**. Attention mise à jour du dispositif ! A compter du 1er janvier 2023, les TPE dont le compteur électrique a une puissance supérieure à 36 kVa (non éligibles au tarif régulé de vente d'électricité) et les PME verront leurs dépenses d'électricités en partie prises en charge par le dispositif de l'amortisseur. Ces entreprises pourront toujours demander l'aide au guichet accessible sur impots.gouv.fr pour leurs dépenses d'électricité supportées à compter du 1er janvier 2023 dans le cas où elles seraient toujours éligibles au guichet après l'application de l'amortisseur. Les demandes d'aide au titre des autres énergies ne seront pas impactées par l'amortisseur.

- **Un conseiller départemental dédié** à la crise énergétique en la personne de Fabien DENIS (05 49 06 36 07) pour notamment vos échéances d'emprunt, facilités de paiement, reports de charges fiscales.

- L'URSSAF 79, le CPSTI, la CAF, la CPAM, la CARSAT ont également un **dispositif d'aides « HELP »** qui permet aux chefs d'entreprises en difficulté d'obtenir une aide sociale ou un secours financier, très peu connues des entrepreneurs. Contact : 36 98.

- **Les assurances** ont également des services d'aides et de secours, exemple la MACIF avec son dispositif « MACIF Solidarité Coups Durs » Contact : 09 69 32 84 19.

- **Les banques** aussi ont des services d'aides et de secours.

Les chefs d'entreprise ne savent pas à quelle porte frapper, ils sont dépassés par toutes ces instances qui crient pourtant haut et fort leur dispositif respectif. Pour un chef d'entreprise, ce sont des sujets encore tabous, ils sont pudiques, ne se confient pas facilement. Ils préfèrent redoubler d'efforts, plutôt que de demander de l'aide. Ils s'épuisent moralement et physiquement pour sauver leur entreprise.

> N'hésitez pas, sollicitez les services de la CPME 79, nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches. Une permanence physique est en place depuis le 2 janvier au 21 rue Pied de Fond à Niort ou par téléphone au 05 49 24 84 32 les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30.

Les chambres consulaires sont également à votre disposition avec des techniciens dédiés.

Les TPE/PME représentent 98,9 % des entreprises du territoire. La CPME est classée première organisation nationale pour les représenter. Ils nous font confiance.
Pendant la crise COVID, sans les TPE/PME, sans nos artisans, commerçants « essentiels », la France ne tournait pas. Ils étaient indispensables pour tous, non ?

Pour la hausse du coût de l'énergie, la CPME propose au gouvernement :

- soit de couvrir par le bouclier tarifaire toutes les TPE/PME de moins de 20 salariés et 2 M€ de chiffres d'affaires quelque soit la puissance,
- soit d'augmenter la puissance couverte à 72 KVa, quelque soit le type d'entreprise.
Cette solution limiterait la hausse, ne provoquerai pas de distorsion de concurrence, réduirait les coûts de traitement générés par la mise en place des amortisseurs… Elle ferait preuve de bon sens, serait comprise et adoptée par beaucoup plus d'entrepreneurs, freinerait les incompréhensions.

Ces solutions nous laisseraient ainsi le temps de la réflexion pour devenir moins énergivores et nous pourrions ainsi avec les organismes compétents et dédiés (voir le CRER, l'ADEME…) mettre en place de solutions durables face aux enjeux énergétiques qui nous préoccupent tous.

David FEVRE, artisan boulanger, connu et reconnu des réseaux sociaux, intervient en sa qualité de vice-président artisanat de la CPME 79 : « Je suis très suivi via les réseaux sociaux, contacté quotidiennement par mes confrères de toute la France. J'ai les encouragements de toutes les parties prenantes du territoire des Deux-Sèvres, des élus, des médias, des professionnels, des représentants de diverses instances mais je reste très ému et peiné de constater les difficultés rencontrées par tous mes confrères chefs d'entreprise !
Tous m'encouragent à poursuivre nos efforts, à trouver des solutions, à diriger vers telle personne, tel service, ces chefs d'entreprise, pris de panique, de colère, de désarroi, qui s'essoufflent face à un gouvernement qui ne semble pas les entendre. Ils ne se comprennent pas. Le gouvernement, comme l'a dit Christel De Oliveira, présidente de la CPME des Deux-Sèvres a pourtant bien mis des dispositifs sur la table. Il faut tous les actionner, ne pas hésitez à se rapprocher des instances citées. Les cas particuliers sont traités directement par Bercy, que l'on soit une TPE ou pas.
Il faut savoir qu'à la CPME 79, nous sommes régulièrement auditionnés pour remonter nos réalités de terrain. Dès lundi 2 janvier, nous avions une conférence audio avec le conseiller en charge des PME du ministère d'Olivia Grégoire. Nous avons échangé pendant presque une heure avec Pierre de Romanet, Christel De Oliveira, Jean-Marie Fievet député des Deux-Sèvres et moi-même. Nous avons réitéré la proposition de la CPME, à savoir relever la puissance du bouclier tarifaire à 72 KVa.
Seule solution pour être le plus équitable possible entre paires concernant les aides, la plus supportable financièrement par chaque TPE/PME qui ainsi ne verrait pas son reste à payer augmenter de 40 % voire plus, également solution la plus aisée à mettre en place qui ne générerait pas de coût supplémentaire excessif pour le gouvernement, et seule solution qui simplifierait également la mise en œuvre par les fournisseurs d'énergie.
Monsieur De Romanet nous a également rappelé que l'Etat était bien au côté des entreprises, que tous ensemble, nous pouvons y arriver. Chaque difficulté exprimée est une difficulté remontée, étudiée et corrigée afin de limiter un maximum de désagrément. C'est pourquoi nos retours, vos retours sont importants.
Alors si votre boulanger, votre boucher, votre superette… Se trouve en difficulté, exprime son désarroi, n'hésitez pas, contactez-nous.
On ne laisse pas un artisan, un commerçant, seul dans sa détresse. »